UNIL | Université de Lausanne Conseil de l'Université bâtiment Unicentre bureau 318 CH-1015 Lausanne

Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université Jeudi 23 mai 2013, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny

Début de la séance 16h35

Présidence : M. Boris Vejdovsky

Direction : M. Dominique Arlettaz, Recteur

Mme Danielle Chaperon, Vice-rectrice

M. Benoît Frund, Vice-recteur M. Jacques Lanarès, Vice-recteur

Doyens: M. Jörg Stolz, Doyen FTSR

Mme Bettina Kahil, Doyenne Droit, Sciences criminelles

M. François Rosset, Doyen Lettres

M. F. Ohl, Doyen SSP

Mme B. Desvergne, Doyenne FBM

Membres présents :

Mme Claire Clivaz, Mme Apolline Thromas, M. Kevin Bonzon, M. David Boulaz, Mme Agnieszka Soltysik Monnet, M. Romain Bionda, Mme Laura Bernardi, M. Pascal Roman, M. Jacques-Antoine Gauthier, M. Jean-Pierre Müller, M. Antonin Chevalley, M. Andrea Coduri, M. John Antonakis, M. Jean-Claude Usunier, M. Alessandro Villa, Mme Corinne Delapierre, M. Torsten Vennemann, Mme Nathalie Chèvre, Mme Mette Berger, M. Alexandre Roulin, M. Winship Herr, Mme Brigida Rusconi, Mme Carine Carvalho, Mme Elisabeth Lamont-Hoffman

Excusés:

Mme Franciska Krings, Vice-rectrice, M. Philippe Moreillon, Vice-recteur, M. Marc de Perrot, Secrétaire général

M. François Bussy, Doyen FGSE, M. T. von Ungern-Sternberg, Doyen HEC

Mme Véronique Boillet, M. Michael Hahn, M. Brian Favre, Mme Rebecca Joly, Mme Ute Heidmann, Mme Christiane Moro, Mme Annette Harms, Mme Céline Rozenblat, M. Kevin Schweizer, Mme Sabrina Damiani, Mme Isabelle Decosterd, M. Jean-Marc Joseph, Mme Nicole Vouilloz, M. J.-L. Barras

Absents:

M. Hans-Georg Von Arburg, Mme Mélanie Glayre, M. Joël Gashaza

Ordre du jour

- 1. Accueil et bienvenue du Président
- 2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal du 2 mai 2013



- 3. Communications du Bureau
- 4. Communications de la Direction
- 5. Communications des Commissions
- 6. Examen et vote du Budget 2014 (annexes)
- 7. Discussion et vote de la modification du Règlement interne de l'UNIL (articles 1 et 8) en lien avec l'intégration en son sein de l'IDHEAP dès le 01.01.2014 (annexes)
- 8. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue du Président

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie pour leur présence, leur travail et leur engagement pour l'Université.

2. Formalités

• Désignation des scrutateurs

Mme Brigida Rusconi et M. Winhip Herr sont désigné·e·s comme scrutat·rice·eurs et approuvés par l'assemblée.

• Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté par le Conseil tel que présenté en début de séance par le Président.

• Adoption du procès-verbal du 2 mai 2013

Mme Delapierre rappelle une correction à la page 10 : «La faculté peut vivre avec cette *satisfaction*», le mot était «solution». Moyennant cette correction, le PV du 2 mai est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. Communications du Bureau

Le Président rappelle qu'un groupe de travail devra être constitué pour continuer le travail autour du RGE sur le calcul des résultats d'examens.

Le Président trouve important que certains membres du conseil qui se représentent pour la prochaine législature fassent partie du groupe pour amener une continuité dans le travail, et pour cela il appelle à des candidatures. Le Président précise qu'il s'agit d'inscrire dans le RGE les modalités de calcul des résultats. M. Antonakis propose son nom sous réserve de sa ré-élection.



4. Communications de la Direction

Le Recteur rappelle qu'à la dernière séance le Conseil lui avait demandé de s'informer sur la question de la fermeture du point de vente des sandwichs libanais. Le traiteur libanais n'a pas de contrat avec l'Université, mais a un mandat avec le restaurateur. C'est pour cela qu'il n'était pas au courant, cet objet n'étant pas de sa compétence.

5. Communications des Commissions

M. Joseph n'étant pas présent, la Commission législative rendra ses communications lors de la prochaine et première séance de la nouvelle année académique. Cette Commission se penchait sur le statut des MER et des MA à l'intérieur de l'Université. Elle s'est réunie plusieurs fois, elle est en train de finaliser son rapport et M. Joseph présentera en tant qu'invité du Conseil lors de la séance de septembre.

6. Examen et vote du Budget 2014 (annexes)

M. Venemann explique que la séance s'est tenue le 14 mai 2013, en présence des membres de la Commission CFG, de M. Arlettaz, M. Pierre Wyss, Mme Diane Schlaefli (Service Financier) et de Mme Suzanne Fürst. Pour rappel le budget présenté par la Direction est le résultat des négociations budgétaires entre la Direction et les Facultés ainsi que les autres unités de l'Université de Lausanne, une première version de ce projet a déjà été envoyé aux instances politiques du canton.

Pour 2014, le budget de l'Université voit ses charges augmenter de CHF 23.9 millions (en 2013 l'augmentation proposée a été de CHF 7.7 millions). Les charges arrivent à une somme globale de CHF 457.4 millions, soit une augmentation de + 5.5% par rapport au budget 2013 (1.8% en 12/13).

Environ la moitié de la croissance du budget (12.5 millions) proviendra du canton. La croissance du budget est largement en relation avec une forte croissance du nombre des étudiant-e-s et une révision de l'indexation pour les étudiant-e-s, un financement du plan stratégique de l'UNIL, ainsi que l'incorporation de l'IDHEAP à l'UNIL.

Les budgets des facultés augmentent de 0.9 à 30.9% par rapport aux charges du personnel, biens et services et subventions. L'augmentation est légèrement plus élevée dans les facultés de HEC et de FGSE, ceci notamment à cause de nouveaux postes qui leur ont été accordés à cause d'une forte croissance du nombre des étudiant-e-s. L'augmentation bien plus élevée de la Faculté de Droit et des sciences criminelles s'explique largement par l'intégration de l'IDHEAP (CHF 4.9 millions).



En conclusion, le projet de budget ordinaire présenté pour l'année 2014 est en augmentation de 5.5% par rapport au budget 2013, ce qui s'explique entre autres par l'intégration de l'IDHEAP à la FDSC, une croissance et nouvelle indexation des étudiant-e-s, ainsi que le financement du plan stratégique de l'UNIL. Après examen du rapport de la Direction sur le projet de budget 2014, ayant obtenu toutes les informations nécessaires de la part de la Direction, la Commission des finances et de gestion recommande au Conseil d'accepter le projet de budget ordinaire 2014.

Elle demande en outre à la Direction de tenir informé le Conseil de l'Université de toute nouvelle modification importante apportée à ce budget, au cas où les instructions budgétaires 2014 de l'Etat de Vaud le demanderaient.

Le Président appelle à des questions ou des remarques.

Le Recteur rappelle le processus budgétaire : la demande qui est faite au canton n'est pas celle d'accepter le budget de l'Université mais d'accepter la subvention cantonale proposée dans ce budget. Il y a deux processus : monter le budget et faire une demande de subvention au canton, ils sont liés mais pas complètement dépendants. L'objectif du Conseil est d'accepter, évaluer et justifier le budget dans son entièreté, pas seulement la subvention cantonale (sur laquelle l'État se prononcera).

Le Recteur rappelle aussi que le budget est ambitieux. La Direction demande beaucoup, une des raisons est l'intégration de l'IDHEAP, l'autre raison est une demande d'augmentation de financement pour supporter et compenser l'augmentation du nombre d'étudiants. Le budget devra être revu à la baisse si l'Université n'obtient pas tout le financement, mais c'est pour cette raison que l'Université a un fond de réserve.

M. Herr : Ce n'est donc pas essentiellement à cause de l'IDHEAP que le budget a augmenté.

M Arlettaz : non, en effet sur l'augmentation de 24 millions seulement 6 ou 7 sont liés à l'IDHEAP.

M Herr : est-ce que l'intégration de l'IDHEAP va amener des économies de gestion dans la faculté ?

M Arlettaz : l'IDHEAP percevait une subvention du canton qui va être reportée sur l'UNIL, une subvention fédérale qui va disparaître, et des entrées sur les mandats et les expertises qui vont rester. Les charges de l'IDHEAP par contre vont aller dans différents services de l'Université, par exemple les informaticiens vont aller au Centre Informatique, le Concierge à Unibat, etc. Il y a eu une augmentation



d'assistants pour l'IDHEAP, mais au final les opérations sont assez neutres avec des économies faites.

M Antonakis : quelle est la proportion étudiants/recherche de la subvention fédérale ?

M Arlettaz : 70% pour le nombre d'étudiants et 30% pour la recherche.

M Antonakis : est-ce que l'augmentation est plus sur les étudiants ou pour la recherche?

M Arlettaz : c'est très difficile de prévoir l'augmentation des étudiants. Le montant a été calculé sur la base du message de la Confédération concernant les montants qu'elle allait allouer à l'aide aux Universités. Le Parlement a décidé de rendre linéaire la croissance des montants au fil des années. Suite à cela le Conseil Fédéral a déjà changé sa ligne à cause de la crise économique. Tous ces éléments donnent un pourcentage aux Universités suisses. AIU augmente seulement en 2014 parce qu'il va être indexé (ce qui n'a pas été fait depuis longtemps).

Mme Berger : en FBM il y a une insuffisance de médecins formés. Estce qu'il y a un engagement plus étendu que celui prévu pour augmenter le nombre de médecins formés ?

M Arlettaz : il y a la volonté de former 220 médecins d'ici 2018 (jusqu'à 2011 c'était 110, aujourd'hui on est à 160). Pour former un médecin il faut : des enseignants, de l'argent, des locaux (ce qui pose un certain nombre de problèmes qui sont encore à résoudre), et un accès aux patients (pour lequel le Décanat de la Faculté a déjà fait beaucoup). Pour cela des montants supplémentaires ont été prévus : 900'000 CHF déjà prévus en plus dans le budget et 800'000 CHF qui seront prélevés ensuite de la réserve. Il y aura donc 1,7 millions prévus pour ce projet. La Direction soutiendra ce projet devant le Grand Conseil.

Mme Berger : s'il y a besoin de cliniciens pour soutenir le projet, nous sommes là.

Vote sur l'approbation du budget : accepté à l'unanimité.

8. Discussion et vote de la modification du Règlement interne de l'UNIL (articles 1 et 8) en lien avec l'intégration en son sein de l'IDHEAP dès le 01.01.2014 (annexes)

Mme Rusconi : est-ce que le nombre de membres représentés au Conseil changera ?



M. Arlettaz : l'intégration de l'IDHEAP augmente la taille de la Faculté d'une dizaine de professeurs, dans la LUL il est inscrit que le Conseil est composé de 44 membres, mais leur répartition est choisie par le Conseil.

M. Boulaz : est-ce que c'est normal qu'il y ait un représentant pour deux Facultés ?

M. Arlettaz : oui, ils représentent leur faculté une période sur deux.

Vote : Article 1 approuvé à l'unanimité. Article 8 accepté à l'unanimité.

9. Divers et interpellations

Interpellation de Mme Carvalho, M. Boulaz et Mme Lamont-Hofman

Droit à l'information des employé-e-s

M. Arlettaz a pris connaissance de l'interpellation cet après midi. Elle concerne la relation entre les caisses de pension du canton et les assurés. Une information sur les négociations entre l'État et les caisses de pension a été faite par la Direction.

Il existe déjà une directive (6.8) qui fixe un nombre de règles pour l'utilisation des listes UNIL. Il y a peut être une confusion entre la possibilité d'une association d'interagir avec ses membres et l'utilisation de listes d'adresses de tous les membres de la communauté. La Direction s'est réunie avec ACIDUL et la FAE pour faire des accords sur l'utilisation des listes tous-unil et tous-étudiants. Pour la Direction il est important de différencier la communication à l'intérieur des associations et l'information à toute la communauté. La COPERS a envoyé un certain nombre de courriels dont certains ont été envoyés et d'autres ont été modérés pour une question de respect de la directive 6.8. Le droit à l'information est une chose et le droit à annoncer des évènements en est un autre.

M. Boulaz : est-ce que les accords entre la Direction et les associations peuvent être rendus publics au Conseil si les deux partenaires sont d'accord ?

M. Arlettaz : il n'y a pas de problèmes du côté de la Direction.

Mme Kahil : il n'y a pas un tribunal qui aurait accepté un mail de grève de la part de l'employeur.

M. Boulaz: la demande n'était pas de venir en grève mais d'annoncer qu'il y avait une mobilisation.

Mme Carvalho : l'idée était de donner au personnel une information sur la manière dont il est touché par ces mesures cantonales, chose



souvent pas facile à comprendre pour le personnel de l'UNIL qui ne fait pas partie de l'administration cantonale mais est soumis à la même Loi.

M. Arlettaz : il y a quand même eu des mails qui sont partis. La Direction ne peut pas autoriser que dans des mails internes il y ait des positions si tranchées, elle autorise uniquement des liens aux sites respectifs.

M. Coduri : en 2015 l'aumônerie de l'Université va être déplacée, on ne sait pas encore où. C'est un très beau lieu de rencontre et d'accueil de la spiritualité de chaque étudiant·e, qu'est-ce que la Direction fait pour assurer sa continuité ? Il y a un projet futur pour la Grange de Dorigny, y-en-a-t-il un aussi pour l'Aumônerie ?

Mme Chaperon : l'Université a une convention avec les deux Églises à propos de l'Aumônerie et accorde un budget de fonctionnement qui permet de financer aussi les repas du lundi. Dans le Plan d'intention la Grange de Dorigny est un lieu emblématique de la politique culturelle de l'Université. Ce n'est pas seulement une question de bureau. La Grange n'a effectivement plus de place pour travailler. Idée de rendre la Grange un lieu plus accueillant. Il y a un projet autour de la Grange et ce projet a besoin de place. Il y a le projet de conserver les activités et la mission de l'Aumônerie mais dans un autre endroit.

M. Herr remercie le Bureau et en particulier le Président pour leur travail.

Le Président lève la séance à 17h45.

Procès-verbal: Andrea Coduri